

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 14 novembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Guillaume DAVID (arrivé à 20h48 au point n°14), Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle PiloZ), Laurent COUGOULIC (pouvoir à Christophe GUSI), Guillaume DAVID arrivé à 20h48 au point n°14 (pouvoir à Estelle GHORIS), Yoann GODET (pouvoir à Alain MOIROUX), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC, Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Aimé VIAL), Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sébastien GACON.

Date de convocation : 8 novembre 2022.

Secrétaire de séance : Wilfried MADULI

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 19

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°81-2022 : modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement pour l'aménagement des chemins de Montgarrel et de Malissole

Il est rappelé que par délibération n°101/2020 du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme « aménagement des chemins de Montgarrel, Malissole » afin de permettre l'engagement de la totalité des dépenses qui seront passées dans un cadre pluriannuel. Il convient d'ajuster les crédits pour l'exercice 2022 afin de tenir compte de la révision des prix.

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-3,
- CONSIDERANT la nécessité de modifier la répartition des crédits de paiement,

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

–MODIFIE l'autorisation de programme avec les caractéristiques suivantes :

Autorisation de programme : « Aménagement des chemins de Montgarrel et Malissole »

Imputation budgétaire : opération n° 71

Montant de l'autorisation : 1 050 000 euros (+40 000€)

Niveau de vote des crédits : opération

Répartition des crédits de paiement :

<u>Dépenses</u>	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	2023
2315 Installations, matériel, outillages techniques	16 417,32 €	4 848,43 €	1 005 000,00 €	23 734,25 €

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 14 novembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

Le Maire,

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221114-DEL-81-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022